



Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

États financiers
31 décembre 2018 et 2017



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
B.P. 10426
777, rue Dunsmuir
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1K3
Canada
Téléphone 604-691-3000
Télécopieur 604-691-3031

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs d'actions de la Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta (le « Fonds »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2018;
- l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point – Informations comparatives

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 31 mars 2018.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au gestionnaire. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes pour le Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes pour le Fonds à la date du présent rapport des auditeurs.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

(signé) « KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. »

Comptables professionnels agréés

Vancouver, Canada

Le 29 mars 2019

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

États de la situation financière


31 décembre 2018 et 2017

	2018	2017
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie	542 476 \$	154 497 \$
Dividendes à recevoir	1 090	1 558
Souscriptions à recevoir	–	3 442
Débiteurs	–	1 347
Montant à recevoir des parties liées (note 7)	31 563	102 599
Placements, à la juste valeur (note 8)	2 418 584	2 341 767
Charges payées d'avance	12 540	13 124
	3 006 253	2 618 334
Passif		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	27 602	29 885
Frais de gestion à payer (note 7)	4 621	1 938
Distributions à payer	–	86
Rachats à payer	46 481	–
	78 704	31 909
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	2 927 549 \$	2 586 425 \$
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par série		
Série A	327 929 \$	315 256 \$
Série F	318 439	368 811
Série G	2 274 227	1 902 358
Série H	6 954	–
	2 927 549 \$	2 586 425 \$
Nombre d'actions rachetables en circulation (note 6)		
Série A	31 796	27 599
Série F	29 646	31 347
Série G	190 871	146 409
Série H	542	–
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action		
Série A	10,31 \$	11,42 \$
Série F	10,74	11,77
Série G	11,91	12,99
Série H	12,83	–

Engagements (note 13)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :


Maurice Lévesque, administrateur


Victor Therrien, administrateur

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

	2018	2017
Produits		
Frais de rachat anticipé	1 893 \$	79 \$
Produits de dividendes	35 269	25 551
Produits d'intérêts	–	(2 097)
Profit (perte) de change sur la trésorerie	4 430	(17 012)
(Perte nette réalisée) profit net réalisé sur la vente de placements	(15 195)	650 892
Variation de la moins-value latente des placements	(198 949)	(172 306)
	(172 552)	485 107
Charges		
Tenue des registres des porteurs d'actions et frais de comptabilité du Fonds	50 498	53 780
Frais de gestion (note 7)	26 314	22 151
Droits de dépôt	24 383	27 521
Droits de garde	11 224	12 654
Honoraires d'audit	9 920	12 311
Frais juridiques	7 781	33 238
Honoraires de traduction	2 739	1 080
Rapports destinés aux porteurs de titres	2 637	3 397
Coûts de transaction (note 5)	2 133	18 254
Rémunération des membres du comité d'examen indépendant	2 022	1 793
Vérification fiscale	1 212	2 559
Retenues d'impôt étranger	1 177	968
Frais bancaires	1 000	1 099
Impôt sur le résultat	585	–
Intérêts	7	466
Remboursement des charges (note 7)	(73 707)	(102 599)
	69 925	88 672
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	(242 477) \$	396 435 \$
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par série		
Série A	(31 977) \$	60 172 \$
Série F	(27 345)	88 656
Série G	(180 109)	247 607
Série H	(3 046)	–
	(242 477) \$	396 435 \$
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action (note 11)		
Série A	(1,06) \$	1,83 \$
Série F	(0,93)	1,95
Série G	(1,03)	1,97
Série H	(2,01)	–

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

31 décembre 2018	Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission d'actions rachetables	Rachat d'actions rachetables	Distributions aux investisseurs provenant du revenu net de placement	Actions émises au réinvestissement des distributions	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la clôture de l'exercice
Série A	315 256 \$	95 042 \$	(50 283) \$	(2 563) \$	2 454 \$	(31 977) \$	327 929 \$
Série F	368 811	39 365	(62 310)	(2 517)	2 435	(27 345)	318 439
Série G	1 902 358	1 534 021	(982 043)	(18 151)	18 151	(180 109)	2 274 227
Série H	–	25 000	(15 000)	(54)	54	(3 046)	6 954
	2 586 425 \$	1 693 428 \$	(1 109 636) \$	(23 285) \$	23 094 \$	(242 477) \$	2 927 549 \$

31 décembre 2017	Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission d'actions rachetables	Rachat d'actions rachetables	Distributions aux investisseurs provenant du revenu net de placement	Actions émises au réinvestissement des distributions	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables à la clôture de l'exercice
Série A	530 919 \$	95 914 \$	(371 663) \$	(2 031) \$	1 945 \$	60 172 \$	315 256 \$
Série F	860 801	21 442	(602 015)	(2 378)	2 305	88 656	368 811
Série G	6 749 068	1 781 998	(6 876 315)	(12 264)	12 264	247 607	1 902 358
	8 140 788 \$	1 899 354 \$	(7 849 993) \$	(16 673) \$	16 514 \$	396 435 \$	2 586 425 \$

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

États des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	(242 477) \$	396 435 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
(Profit) perte de change sur la trésorerie	(4 430)	17 012
Perte nette réalisée (profit net réalisé) sur la vente de placements	15 195	(650 892)
Variation de la moins-value latente des placements	198 949	172 306
Produits de dividendes	(35 269)	(25 551)
Produits d'intérêts	–	2 097
Charge d'intérêts	7	466
Variation des autres soldes hors trésorerie		
Débiteurs	1 347	7 749
Montant à recevoir des parties liées	71 036	(27 157)
Charges payées d'avance	584	4 261
Créditeurs et charges à payer	(2 283)	(50 655)
Frais de gestion à payer	2 683	(4 923)
Dividendes reçus	35 737	39 033
Intérêts reçus	–	(2 097)
Intérêts payés	(7)	(466)
Produit de la vente de placements	357 609	7 104 838
Acquisition de placements	(648 570)	(2 650 415)
	(249 889)	4 332 041
Activités de financement		
Produit de l'émission d'actions rachetables	1 657 239	1 895 912
Rachat d'actions rachetables	(1 023 524)	(7 856 682)
Distributions versées en trésorerie	(23 371)	(16 615)
Actions émises au réinvestissement des distributions	23 094	16 514
	633 438	(5 960 871)
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	383 549	(1 628 830)
Profit (perte) de change sur la trésorerie	4 430	(17 012)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	154 497	1 800 339
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	542 476 \$	154 497 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2018

31 décembre 2018

Description	Nombre d'actions	Coût moyen	Juste valeur	Juste valeur (%)
Placements détenus (82,61 %)				
Titres de capitaux propres (82,61 %)				
Biens de consommation cyclique (13,63 %)				
Dollarama Inc.	2 460	81 275 \$	79 876 \$	2,73
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	3 500	118 452	145 040	4,95
Spin Master Corp.	2 630	88 296	100 966	3,45
WABCO Holdings Inc.	500	78 030	73 227	2,50
Total – Biens de consommation cyclique		366 053	399 109	13,63
Biens de consommation non cyclique (16,18 %)				
Align Technology Inc.	325	42 970	92 868	3,17
Gartner Inc.	800	109 837	139 540	4,77
Morneau Shepell Inc.	5 000	117 168	125 200	4,28
S&P Global Inc.	500	78 108	115 933	3,96
Total – Biens de consommation non cyclique		348 083	473 541	16,18
Énergie (7,08 %)				
Pason Systems Inc.	6 500	125 837	118 885	4,06
PrairieSky Royalty Ltd.	5 000	152 352	88 350	3,02
Total – Énergie		278 189	207 235	7,08
Services financiers (9,08 %)				
Brookfield Asset Management Inc.	2 750	145 349	143 880	4,91
La Banque Toronto-Dominion	1 800	122 235	122 148	4,17
Total – Services financiers		267 584	266 028	9,08
Produits industriels (16,10 %)				
Ag Growth International Inc.	2 150	110 707	100 620	3,44
CCL Industries Inc.	2 200	125 765	110 132	3,76
Hexcel Corp.	1 350	113 469	105 617	3,61
National Instruments Corp.	2 500	110 348	154 791	5,29
Total – Produits industriels		460 289	471 160	16,10
Technologies (20,54 %)				
ANSYS Inc.	650	83 690	126 768	4,33
Enghouse Systems Ltd.	1 000	58 172	66 410	2,26
Intuit Inc.	550	85 029	147 720	5,05
IPG Photonics Corp.	550	84 079	85 015	2,90
Jack Henry & Associates Inc.	750	90 340	129 468	4,42
Kinaxis Inc.	700	61 572	46 130	1,58
Total – Technologies		462 882	601 511	20,54
Total des titres de capitaux propres		2 183 080 \$	2 418 584 \$	82,61
Total des placements détenus		2 183 080 \$	2 418 584 \$	82,61
Trésorerie			542 476 \$	18,53
Autres passifs, montant net (-1,14 %)			(33 511)	(1,14)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (100 %)			2 927 549 \$	100,00

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

1. Renseignements généraux

Fonds Qwest Corp. (la « Société ») est une société de placement à capital variable constituée sous le régime des lois du Canada le 8 mars 2006. L'adresse du siège social de la Société est la suivante : Four Bentall Centre, Suite 732, 1055 Dunsmuir Street, Vancouver (Colombie-Britannique). Le capital autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'actions spéciales. Cinq catégories d'actions spéciales ont été émises à ce jour, à savoir la Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta (le « Fonds »), la Catégorie de croissance du revenu de dividendes AlphaDelta (la « Catégorie CRDAD »), la Catégorie canadienne de croissance du revenu de dividendes AlphaDelta (la « Catégorie CCRDAD »), la Catégorie de croissance tactique AlphaDelta (la « Catégorie CTAD ») et la Catégorie de ressources canadiennes Qwest Energy (la « Catégorie RCQE »). La Société peut toutefois offrir d'autres catégories d'actions spéciales à l'avenir. Les présents états financiers présentent l'information financière du Fonds en tant qu'entité présentant l'information financière distincte. Si une catégorie de la Société ne peut s'acquitter de ses obligations, les autres catégories, y compris le Fonds, pourraient devoir utiliser les actifs qui leur sont attribuables pour les honorer. Selon le gestionnaire, une telle situation de responsabilité réciproque est peu probable (se reporter à la note 13 pour obtenir de l'information sur les engagements du Fonds). Le Fonds offre actuellement des actions de série A, de série F, de série G, de série H et de série I. La partie exerçant le contrôle ultime sur la Société est Qwest Investment Management Corp. (« QIM »), qui détient 51 % des actions de catégorie A avec droit de vote et la totalité des actions de catégorie B avec droit de vote de la Société. Le Fonds a commencé ses activités le 2 mars 2015.

La Société a nommé Qwest Investment Fund Management Ltd., dont la société mère ultime est QIM, à titre de gestionnaire du Fonds (le « gestionnaire »). Le gestionnaire est chargé de fournir des services de gestion de portefeuille au Fonds et il est autorisé à déléguer les services de conseils en placement à des sous-conseillers. Le gestionnaire a conclu une convention avec AlphaDelta Management Corp. (« ADM ») aux termes de laquelle ADM l'aidera à trouver, à sélectionner et à choisir les sous-conseillers. ADM et le gestionnaire ont des administrateurs communs. Le sous-conseiller du Fonds est Laurus Investment Counsel Inc.

L'objectif de placement fondamental du Fonds est de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et étrangères.

La publication des états financiers a été approuvée par le conseil d'administration de la Société le 29 mars 2019.

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne les placements et les dérivés, lesquels sont évalués à la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que le gestionnaire ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation et évaluation

Les instruments financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. L'évaluation au cours de périodes ultérieures est tributaire de la catégorie dans laquelle l'instrument financier est classé. Les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable initiale des instruments financiers, à l'exception des instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit la date à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le Fonds décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

i) Comptabilisation et évaluation (suite)

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un actif financier est évalué au coût amorti si ces deux conditions sont respectées :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si ces deux conditions sont respectées :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers;
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comme il est décrit ci-dessus, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Lors de la comptabilisation initiale, le Fonds peut choisir irrévocablement d'évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net les actifs financiers qui satisfont par ailleurs aux exigences permettant de les évaluer au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, si cette désignation aboutit à des informations plus pertinentes.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si le Fonds change de modèle économique pour la gestion des actifs financiers, auquel cas tous les actifs financiers touchés sont reclassés au premier jour de la première période de présentation de l'information financière suivant le changement de modèle économique.

Aucun actif financier du Fonds n'a été classé à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

i) Comptabilisation et évaluation (suite)

Un passif financier est généralement évalué au coût amorti, sous réserve d'exceptions qui peuvent permettre un classement à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces exceptions incluent les passifs financiers qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, comme les passifs dérivés. Au moment de la comptabilisation initiale, le Fonds peut également, de manière irrévocable, désigner un passif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation aboutit à des informations plus pertinentes.

ii) Juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont ultérieurement évalués à leur juste valeur à la clôture de chaque période, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle elles surviennent. Les placements du Fonds dans des titres et des contrats à terme sont classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Le Fonds a pour politique de comptabiliser les transferts entre chacun des niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de situation à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation utilisées comprennent également le recours à des transactions conclues entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, l'utilisation d'autres instruments identiques en substance, des analyses des flux de trésorerie actualisés, ainsi que d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par des intervenants qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables. Si, de l'avis du gestionnaire, la valeur de l'actif financier ou du passif financier est inexacte, peu fiable ou ne peut être obtenue aisément, la juste valeur est estimée à partir de l'information la plus récente présentée pour un actif financier ou un passif financier semblable.

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

iii) Coût amorti

Les actifs financiers et les passifs financiers classés au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. La comptabilisation subséquente se fait au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Le Fonds classe la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dividendes à recevoir, les souscriptions à recevoir, les débiteurs, le montant à recevoir des parties liées, les frais de gestion à payer, les distributions à payer, les rachats à payer ainsi que les créditeurs et charges à payer comme étant évalués au coût amorti.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode servant à calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et à répartir les produits d'intérêts et les charges d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties de trésorerie futures sur la durée de vie attendue de l'actif financier ou du passif financier, ou, selon les cas, sur une période plus courte.

b) Actions rachetables

Le Fonds classe les instruments financiers émis comme des passifs financiers ou des instruments de capitaux propres selon la substance des conditions contractuelles des instruments en cause. Le Fonds a désigné les actions rachetables comme étant des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, puisque leur gestion et l'appréciation de leur performance sont effectuées sur la base de la juste valeur. Les actions rachetables donnent aux investisseurs le droit d'exiger le rachat, sous réserve des liquidités disponibles, en échange de trésorerie à un prix par action établi selon les politiques d'évaluation du Fonds chaque date de rachat.

c) Comptabilisation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits de dividendes sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire, dans le cas de titres de capitaux propres cotés, généralement la date ex-dividende. Les opérations de portefeuille sont constatées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés sur la vente de placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen des placements respectifs.

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d) Monnaie étrangère

Les états financiers du Fonds sont libellés en dollars canadiens. Les placements libellés en monnaies étrangères et les autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements ainsi que les produits et les charges liés aux transactions libellées en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les profits et pertes de change sur la trésorerie sont présentés à titre de « Profit (perte) de change sur la trésorerie » et les profits et pertes de change sur d'autres actifs financiers et passifs financiers sont présentés aux postes « (Perte nette réalisée) profit net réalisé sur la vente de placements » et « Variation de la moins-value latente des placements » de l'état du résultat global.

e) Impôt sur le résultat

La Société est admissible à titre de société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les sociétés de placement à capital variable sont assujetties à un taux d'imposition spécial de 38 1/3 % sur les dividendes imposables reçus de sociétés établies au Canada et au taux normal des sociétés sur les autres revenus et sur les gains en capital réalisés imposables nets au cours de la période. L'impôt spécial de 38 1/3 % est remboursable à raison de 1 \$ pour chaque tranche de 2,61 \$ de dividendes ordinaires versés. La totalité de l'impôt sur les gains en capital réalisés imposables nets est remboursable selon une formule prescrite lorsque les actions sont rachetées ou lorsque des dividendes sur les gains en capital sont versés. En raison de ces mécanismes de remboursement, le Fonds n'est en réalité pas assujetti à l'impôt sur les dividendes reçus de sociétés établies au Canada ni sur les gains en capital réalisés imposables nets. Le Fonds n'est pas assujetti à l'impôt, puisque la totalité du résultat net aux fins fiscales et une partie suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de la période sont distribués aux porteurs d'actions de manière à ce qu'il n'ait aucun impôt à payer en ce qui a trait aux gains en capital réalisés imposables et aux dividendes reçus de sociétés établies au Canada ainsi qu'aux gains en capital réalisés imposables nets. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt exigible ou différé relativement à ces types de revenus.

Les conversions d'actions entre deux catégories d'une société de placement à capital variable (y compris Fonds Qwest Corp.) sont traitées comme une disposition des actions à leur juste valeur de marché.

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

4. Impôt sur le résultat

Le montant des pertes fiscales disponibles de la Société, tant en capital qu'autres qu'en capital, est déterminé au niveau de la Société et non de chaque catégorie. Au 31 décembre 2018, la Société disposait de pertes autres qu'en capital non comptabilisées d'environ 3 452 333 \$ pouvant être portées en diminution du bénéfice imposable d'exercices futurs. Au 31 décembre 2018, la Société disposait de pertes en capital non comptabilisées d'environ 7 963 317 \$. Les pertes en capital n'expirent pas. Les pertes autres qu'en capital expireront comme suit :

Année d'expiration	
2038	204 188 \$
2037	1 090 669
2036	520 929
2035	524 234
2034	389 415
2033	722 898
	<hr/>
	3 452 333 \$

5. Commissions et rabais de courtage

Le gestionnaire peut choisir des courtiers qui facturent une commission plus élevée que celle que pourraient facturer d'autres courtiers (« rabais de courtage ») s'ils estiment en toute bonne foi que la commission est raisonnable par rapport aux services d'exécution des ordres et aux services de recherche fournis. Les commissions de courtage versées par le Fonds en ce qui concerne les transactions sur titres totalisaient 2 133 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (18 254 \$ en 2017). Aucun rabais de courtage vérifiable n'a été reçu au cours de l'exercice (néant en 2017).

6. Actions rachetables

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions des séries A, F, G, H et I.

Les actions de série A sont offertes à tous les investisseurs détenant des comptes à commission auprès de leur courtier. Les actions de série F sont offertes aux investisseurs ayant des comptes à frais fixes avec leur courtier. Les actions de série G sont uniquement offertes aux investisseurs investissant au moins 25 000 \$ et détenant des comptes à frais fixes avec leur courtier. Les actions de série F sont uniquement offertes aux investisseurs investissant au moins 25 000 \$ et détenant des comptes à commission auprès de leur courtier. Les actions de série I sont offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs fortunés qui négocient les frais de gestion avec le gestionnaire et les lui paient directement.

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

6. Actions rachetables (suite)

Les transactions sur actions du Fonds se présentent comme suit pour les exercices clos les 31 décembre :

	Actions rachetables à l'ouverture de l'exercice	Émission d'actions rachetables	Rachat d'actions rachetables	Réinvestissement des actions	Actions rachetables à la clôture de l'exercice
31 décembre 2018					
Série A	27 599	8 314	(4 357)	240	31 796
Série F	31 347	3 164	(5 094)	229	29 646
Série G	146 409	119 553	(76 629)	1 538	190 871
Série H	–	1 667	(1 129)	4	542
31 décembre 2017					
Série A	54 640	9 134	(36 345)	170	27 599
Série F	86 979	1 911	(57 738)	195	31 347
Série G	620 750	155 894	(631 175)	940	146 409

Au 31 décembre 2018, aucune action de série I n'avait été émise ou n'était en circulation (aucune en 2017).

7. Transactions entre parties liées

a) Frais de gestion

En vertu de la convention de gestion de placements, le gestionnaire reçoit des frais de gestion fondés sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables chaque date d'évaluation aux taux annualisés suivants :

Série A	2,00 %
Série F	1,00 %
Série G	0,60 %
Série H	1,60 %

Les frais de gestion relatifs aux actions de série I sont négociés directement avec chaque investisseur.

Les frais de gestion de placements engagés se sont établis à 26 314 \$ pour l'exercice (22 151 \$ en 2017). Au 31 décembre 2018, les frais de gestion de placements à payer au gestionnaire s'élevaient à 4 621 \$ (1 938 \$ en 2017).

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

7. Transactions entre parties liées (suite)

b) Autres transactions avec des parties liées

À l'occasion, la Catégorie RCQE, une autre catégorie d'actions spéciales de la Société, paie les charges au nom du Fonds. Au cours de l'exercice le Fonds a remboursé 3 309 \$ à la Catégorie RCQE au titre des charges engagées pour son compte (3 492 \$ en 2017).

Au cours de l'exercice, ADM a remboursé 73 707 \$ au Fonds au titre de certaines charges d'exploitation engagées (102 599 \$ en 2017). Le montant de ce remboursement est calculé quotidiennement selon un pourcentage établi de la valeur liquidative, à la discrétion d'ADM. Au 31 décembre 2018, un montant de 31 563 \$ était à recevoir d'ADM (102 599 \$ en 2017).

Les créiteurs et charges à payer comprennent un montant de 1 348 \$ lié à la taxe de vente à recevoir, laquelle est à percevoir auprès des autorités fiscales par l'entremise de QIFM. Pendant la période, un montant de 500 \$ a aussi été déposé dans un compte de fiducie détenu au nom de QIFM pour couvrir les coûts liés aux opérations des porteurs d'actions.

8. Juste valeur des instruments financiers

a) Modèles d'évaluation

Les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs sont fondées sur les cours cotés sur un marché ou sur les cours offerts par un courtier. Pour tous les autres instruments financiers, le Fonds établit les justes valeurs au moyen d'autres techniques d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers dont la négociation est peu active et dont le prix est peu transparent est moins objective et relève du jugement, à divers degrés selon leur liquidité, leur concentration, l'incertitude des conditions de marché, les hypothèses formulées quant à leur prix et d'autres risques influant sur un instrument donné.

Le Fonds évalue les justes valeurs selon la hiérarchie de la juste valeur suivante reflétant l'importance des données servant à évaluer la juste valeur.

Niveau 1 données qui correspondent à des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des instruments identiques.

Niveau 2 données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).

Niveau 3 données non observables.

Les techniques d'évaluation incluent des modèles d'évaluation à la valeur actualisée nette et d'actualisation des flux de trésorerie, la comparaison à des instruments semblables pour lesquels des prix observables sur le marché existent et d'autres modèles d'évaluation. Les hypothèses et les données utilisées aux fins des techniques d'évaluation comprennent les taux d'intérêt sans risque et les taux de référence, les écarts de taux et autres primes servant à évaluer les taux d'actualisation, le prix des actions et des obligations, les taux de change, le prix des actions et des indices boursiers ainsi que la volatilité et la corrélation des prix attendus.

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

8. Juste valeur des instruments financiers (suite)

a) Modèles d'évaluation (suite)

Les techniques d'évaluation ont pour objectif d'obtenir une évaluation à la juste valeur qui reflète le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Le Fonds a recours à des modèles d'évaluation largement reconnus pour la détermination de la juste valeur d'instruments financiers courants et plus simples qui ne nécessitent que des données de marché observables et qui exigent de la direction qu'elle pose peu de jugements et fasse peu d'estimations. Les cours observables et les données sous-jacentes aux modèles sont généralement offerts sur le marché pour les titres de créance et les titres de participation cotés, les dérivés négociés en bourse et les dérivés hors cote simples comme les swaps de taux d'intérêt. La disponibilité des cours du marché observables et des données sous-jacentes aux modèles réduit la nécessité pour la direction de poser des jugements et de faire des estimations, et réduit le niveau d'incertitude entourant la détermination des justes valeurs. La disponibilité des cours et des données du marché observables varie en fonction des produits et des marchés et est susceptible de changer en fonction d'événements précis et de la conjoncture générale des marchés des capitaux.

Le Fonds ne détient pas d'instruments financiers complexes qui nécessiteraient le recours à des modèles d'évaluation exclusifs ou autrement identifiables pour déterminer la juste valeur.

b) Cadre d'évaluation

Le gestionnaire a retenu les services de SGGG pour l'évaluation quotidienne de l'actif net du Fonds. SGGG obtient les prix pour les instruments financiers de niveau 1 d'un tiers fournisseur de services d'établissement des prix. Le gestionnaire est chargé des évaluations à la juste valeur des instruments financiers des niveaux 2 et 3.

Le Fonds s'est doté de mesures de contrôle pour encadrer l'évaluation de la juste valeur. Ce cadre d'évaluation comprend un comité de placement, indépendant de l'équipe de direction de la salle des marchés et faisant rapport au conseil d'administration, qui assume la responsabilité générale pour l'évaluation de la juste valeur.

Les contrôles particuliers correspondent notamment aux mesures suivantes :

- la vérification des données sur les prix observables;
- l'analyse des variations quotidiennes considérables et la recherche de leurs causes.

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

8. Juste valeur des instruments financiers (suite)

c) Hiérarchie de la juste valeur – instruments financiers évalués à la juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur à la date de présentation de l'information financière sont présentés dans le tableau ci-dessous selon le niveau de la hiérarchie de la juste valeur dans lequel l'évaluation de la juste valeur est classée. Les montants sont fondés sur les valeurs comptabilisées dans l'état de la situation financière.

Toutes les évaluations de la juste valeur présentées dans les tableaux suivants sont récurrentes :

2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Placements – titres de capitaux propres	2 418 584 \$	– \$	– \$	2 418 584 \$

2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Placements – titres de capitaux propres	2 341 767 \$	– \$	– \$	2 341 767 \$

La valeur comptable de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables du Fonds se rapproche également de sa juste valeur puisqu'il est évalué au prix de rachat. L'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables est classé au niveau 2 dans la hiérarchie de la juste valeur.

Les positions du Fonds en matière de titres de capitaux propres sont classées au niveau 1, car les titres sont négociés activement et des cours fiables sont observables.

Aucun instrument financier n'a été transféré vers ou depuis les niveaux 1 ou 2 au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

d) Instruments financiers non évalués à la juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dividendes à recevoir, des souscriptions à recevoir, des débiteurs, du montant à recevoir des parties liées, des frais de gestion à payer, des distributions à payer, des rachats à payer ainsi que des crédateurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur nature à court terme. Ces instruments financiers sont classés au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur parce que, bien que des cours du marché soient disponibles, il n'existe pas de marché actif pour ces instruments.

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

9. Gestion des risques financiers

a) Cadre de gestion des risques

Conformément à sa stratégie de placement, le Fonds peut continuer d'investir dans divers instruments financiers non dérivés. L'objectif de placement du Fonds est de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et étrangères. Le Fonds n'utilise pas d'instruments dérivés. Le Fonds peut détenir une partie de son actif en trésorerie ou en titres de créance à court terme en prévision d'une conjoncture défavorable sur les marchés ou pour réagir à une telle conjoncture, ou pour combler ses besoins en liquidités.

Le gestionnaire peut exercer un pouvoir discrétionnaire afin de gérer les actifs selon les objectifs de placement du Fonds. Le gestionnaire s'assure quotidiennement que la répartition cible des actifs et la composition visée du portefeuille soient respectées. Dans les cas où le portefeuille s'est écarté des répartitions cibles des actifs, le gestionnaire de placements du Fonds est tenu de prendre des mesures en vue de rééquilibrer les portefeuilles conformément aux cibles établies, et ce, dans les délais prescrits.

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix du marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les revenus du Fonds ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient.

La stratégie du Fonds à l'égard de la gestion du risque de marché est fondée sur son objectif de placement. L'objectif de placement fondamental du Fonds est de procurer un revenu et une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres donnant droit à des dividendes de sociétés du Canada et du monde entier.

Le risque de marché du Fonds est géré quotidiennement par le gestionnaire conformément aux politiques et aux procédures en place. Le gestionnaire tente de diversifier les placements du Fonds par titre, industrie et secteur dans la mesure du possible compte tenu de son mandat axé sur le Canada. Il y parvient en limitant l'exposition aux émetteurs à 5 % de la valeur liquidative du Fonds et en limitant l'exposition aux titres étrangers à 30 % du total des placements du portefeuille.

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

9. Gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de marché (suite)

Les actions peuvent être rachetées à la valeur liquidative par action à toute date d'évaluation. Si les actions sont rachetées ou échangées dans les 90 jours suivant l'achat, le porteur d'actions peut se voir facturer des frais de négociation à court terme correspondant à 2 % de la valeur des actions rachetées.

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt du marché. La grande majorité des actifs financiers et des passifs financiers du Fonds ne portent pas intérêt. En conséquence, le Fonds n'est pas exposé à un risque important résultant des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie excédentaires sont investis aux taux d'intérêt du marché à court terme.

ii) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds fluctue en raison des variations des taux de change. La politique de gestion du risque de change du Fonds consiste à limiter son exposition totale au taux de change à au plus 49 % du portefeuille de placements (en fonction du coût).

Le risque de change du Fonds est géré quotidiennement par le gestionnaire conformément aux politiques et aux procédures en place. Des rapports de négociation et de placement du Fonds sont remis quotidiennement au gestionnaire à des fins d'examen. Les transactions en monnaie étrangère et les positions pondérées quotidiennement sont évaluées pour assurer la conformité aux politiques du Fonds.

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

9. Gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de marché (suite)

ii) Risque de change (suite)

L'incidence sur l'actif d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % du taux de change auquel le Fonds est exposé, toutes les autres variables demeurant constantes, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Monnaie	Exposition			Incidence d'un renforcement ou d'un affaiblissement de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Totale	Monétaire	Non monétaire	Totale
31 décembre 2018						
Dollar américain (en CAD)	113 061 \$	1 170 947 \$	1 284 008 \$	5 653 \$	58 547 \$	64 200 \$
% de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	3,9	40,0	43,9	0,2	2,0	2,2

Monnaie	Exposition			Incidence d'un renforcement ou d'un affaiblissement de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Totale	Monétaire	Non monétaire	Totale
31 décembre 2017						
Dollar américain (en CAD)	109 137 \$	1 062 302 \$	1 171 439 \$	5 457 \$	53 115 \$	58 572 \$
% de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables	4,2	41,1	45,3	0,2	2,1	2,3

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt et du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement en cause ou à son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché.

Le risque de prix est géré par le gestionnaire en diversifiant le portefeuille par types d'activités commerciales et par secteurs.

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

9. Gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de marché (suite)

iii) Autre risque de prix (suite)

Le tableau qui suit présente la politique du Fonds à l'égard de la concentration de son portefeuille de placements.

Placements dans des titres de capitaux propres cotés de sociétés canadiennes	Entre 50 % et 90 % de l'actif net
Placements dans des titres de capitaux propres cotés de sociétés étrangères	Jusqu'à 49 % de l'actif net

Selon les procédures internes, le gestionnaire est tenu de gérer le risque de prix quotidiennement. Des rapports de négociation et de placement du Fonds sont remis quotidiennement au gestionnaire à des fins d'examen.

Si la gestion du risque de prix ne respecte pas la politique de placement et les lignes directrices du Fonds, le gestionnaire est tenu de rééquilibrer le portefeuille dès que possible.

Le gestionnaire surveille la concentration du risque pour les titres de capitaux propres en fonction des contreparties et des industries. La répartition sectorielle des placements du Fonds est fournie dans l'inventaire du portefeuille du Fonds.

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant des risques susmentionnés), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier en cause ou à son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Le risque de prix est géré par le gestionnaire en sélectionnant avec soin les placements et en diversifiant le portefeuille de placements.

Le risque maximal découlant des instruments financiers détenus par le Fonds est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers.

La valeur des placements du Fonds est tributaire tant de facteurs généraux liés au marché que de facteurs propres à des entreprises données. L'incidence sur l'actif net d'une augmentation 10 % de la valeur des placements du Fonds serait de 241 858 \$ (234 177 \$ en 2017).

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

9. Gestion des risques financiers (suite)

c) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Fonds subisse une perte financière en raison de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement conclu avec le Fonds. Ce risque découle principalement des équivalents de trésorerie et des autres débiteurs du Fonds. La valeur comptable de ces instruments financiers comptabilisée dans les états de la situation financière reflète l'exposition maximale du Fonds au risque de crédit.

La politique du Fonds à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est plus élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties réputées.

Les activités du Fonds peuvent engendrer un risque de règlement, c'est-à-dire le risque d'une perte attribuable au défaut d'une entité de s'acquitter de ses engagements de remettre de la trésorerie, des titres ou d'autres actifs selon les dispositions contractuelles.

En ce qui concerne la majeure partie des opérations, le Fonds atténue ce risque en effectuant les règlements par l'intermédiaire d'un courtier pour s'assurer qu'une opération est réglée uniquement lorsque les deux parties ont respecté leurs obligations contractuelles de règlement. Les limites à l'égard des règlements font partie des processus d'approbation de crédit et de surveillance des limites décrits ci-dessous.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer les engagements liés à ses passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La politique du Fonds et la démarche du gestionnaire pour gérer le risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher la réputation du Fonds.

Le prospectus du Fonds prévoit la création et l'annulation quotidienne d'actions, de sorte que le Fonds est exposé au risque de liquidité relatif à la satisfaction des rachats demandés par les porteurs d'actions à tout moment.

Les placements du Fonds dans des titres cotés sont considérés comme facilement réalisables, car ils sont négociés sur de grandes bourses canadiennes et américaines. Par conséquent, le Fonds est en mesure de liquider les placements dans ces instruments dans des délais raisonnables afin de respecter ses obligations en matière de liquidité.

Les passifs financiers du Fonds viennent à échéance dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice du Fonds.

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

10. Gestion du capital

Les actions rachetables émises par le Fonds représentent son capital. Dans le cadre de sa gestion des actions rachetables, le Fonds a pour objectif de veiller à établir un environnement stable lui permettant de maximiser le rendement offert aux investisseurs et de gérer le risque de liquidité découlant des rachats. Le capital du Fonds n'est assujéti à aucune restriction d'origine interne ou externe, autre que celles concernant les montants minimums de souscription. Le placement minimal initial est de 1 000 \$ pour les séries A, F et I. Le placement minimal initial est de 25 000 \$ pour les séries G et H.

11. (Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action

(La diminution) l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant de l'exploitation par action est établie en divisant (la diminution) l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables provenant de l'exploitation de chaque série par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la série au cours de l'exercice.

(La diminution) l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action s'établit comme suit pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 :

	(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par série	Nombre moyen pondéré d'actions rachetables en circulation au cours de l'exercice	(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action
31 décembre 2018			
Série A	(31 977) \$	30 293	(1,06) \$
Série F	(27 345)	29 557	(0,93)
Série G	(180 109)	174 946	(1,03)
Série H	(3 046)	1 512	(2,01)
31 décembre 2017			
Série A	60 172 \$	32 916	1,83 \$
Série F	88 656	45 495	1,95
Série G	247 607	125 818	1,97

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

12. Changement de méthode comptable

Le Fonds a adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), la date d'application initiale étant le 1^{er} janvier 2018. L'IFRS 9 a été appliquée rétrospectivement au moment de son adoption. Les exigences de l'IFRS 9 constituent un changement important par rapport aux exigences de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »). L'IFRS 9 vise le traitement comptable applicable aux instruments financiers, notamment le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture. La nature et l'incidence des principaux changements de méthode comptable du Fonds sont résumées ci-dessous.

a) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers

L'IFRS 9 prévoit trois principales catégories de classement des actifs financiers : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement des actifs financiers aux termes de l'IFRS 9 est généralement fondé sur le modèle économique conformément auquel un actif financier est géré et sur les caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels. Au moment de la comptabilisation initiale, le Fonds peut aussi, de manière irrévocable, désigner un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation aboutit à des informations plus pertinentes. L'IFRS 9 élimine les catégories précédentes de l'IAS 39 suivantes : détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, et disponibles à la vente.

Un passif financier est généralement évalué au coût amorti, sous réserve d'exceptions qui peuvent permettre un classement à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces exceptions englobent les passifs financiers qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, comme les passifs dérivés. Au moment de la comptabilisation initiale, le Fonds peut également, de manière irrévocable, désigner un passif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation aboutit à des informations plus pertinentes.

L'adoption de l'IFRS 9 n'a donné lieu à aucune différence en matière d'évaluation comptable des actifs financiers et des passifs financiers du Fonds à la date de transition. Le tableau suivant présente les catégories de classement et d'évaluation initiales aux termes de l'IAS 39 ainsi que les nouvelles catégories de classement et d'évaluation aux termes de l'IFRS 9 pour chaque catégorie d'actifs financiers et de passifs financiers du Fonds.

Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017

12. Changement de méthode comptable (suite)

a) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers (suite)

Instruments financiers	Catégorie de classement		Catégorie d'évaluation		Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2018		
	Initiale (IAS 39)	Nouvelle (IFRS 9)	Initiale (IAS 39)	Nouvelle (IFRS 9)	Initiale (IAS 39) (\$)	Nouvelle (IFRS 9) (\$)	Écart (\$)
Actif							
Trésorerie	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	154 497	154 497	–
Dividendes à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	1 558	1 558	–
Souscriptions à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	3 442	3 442	–
Débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	1 347	1 347	–
Montant à recevoir des parties liées	Prêts et créances	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	102 599	102 599	–
Placements, à la juste valeur	JVRN – désignée à la passation	JVRN	JVRN	JVRN	2 341 767	2 341 767	–
Passif							
Créditeurs et charges à payer	Passifs financiers	Passifs financiers	Coût amorti	Coût amorti	29 885	29 885	–
Distributions à payer	Passifs financiers	Passifs financiers	Coût amorti	Coût amorti	86	86	–
Frais de gestion à payer	Passifs financiers	Passifs financiers	Coût amorti	Coût amorti	1 938	1 938	–

b) Dépréciation d'actifs financiers

L'IFRS 9 remplace le modèle des pertes subies de l'IAS 39 par un modèle des pertes de crédit attendues. Étant donné que le Fonds évalue les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou ne détient que des actifs financiers à court terme au coût amorti, les exigences de dépréciation aux termes de la nouvelle norme n'ont aucune incidence sur les présents états financiers.

c) Comptabilité de couverture

Comme le permet l'IFRS 9, il est possible de choisir de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Toutefois, le Fonds n'a appliqué la comptabilité de couverture aux termes ni de l'une ni de l'autre de ces normes. Par conséquent, les exigences de comptabilité de couverture aux termes de la nouvelle norme n'ont pas d'incidence sur les présents états financiers.

13. Engagements

Si une autre catégorie de la Société n'était pas en mesure de s'acquitter de ses obligations, les autres catégories, y compris le Fonds, pourraient devoir utiliser l'actif qui leur est attribuable pour les honorer.